

Déclaration au CSEN du 10 juillet 2013

Un an après, M. Peillon, ce n'est pas cela "refonder" l'école

Monsieur le ministre,

Nous ne reviendrons pas dans le détail sur le désaccord profond que nous avons avec votre loi d'orientation. Les critiques qui nous ont poussé à voter contre dès sa présentation le 14 décembre sont malheureusement confirmées. L'examen des décrets d'application qui sont examinés ce jour nous en fournit quelques illustrations.

Vous réaffirmez le principe d'une école plus juste et moins inégalitaire mais vos décrets d'application maintiennent l'apprentissage par alternance en CFA, certes repoussé à partir de 15 ans.

Vous confirmez le principe du socle commun qui deviendra un horizon pour les élèves des classes populaires.

Vous prévoyez en collège des enseignements complémentaires qui seront vite secondaires par rapport au tronc commun.

Dans les écoles, la mise place du conseil école-collège piloté par la hiérarchie c'est la mise en place de l'école du socle, l'autoritarisme en plus.

Les personnels sont aussi en attente d'une autre réforme de l'éducation prioritaire.

Vous annoncez la réécriture tant attendue des programmes mais vous excluez de leur conception les acteurs de terrain que sont les enseignant-e-s, et sans préciser la place de la recherche universitaire.

Les créations de postes sont insuffisantes ; entre 9 et 10 000 pour 2014 alors qu'il en faudrait 14 000 pour atteindre sur 5 ans les 60 000 promis. Et encore y aura-t-il parmi ces postes beaucoup d'emplois précaires : 6000 EAP, des étudiant-e-s en Master devant élèves, des milliers de contractuel-le-s pour des postes non pourvus au concours par une série calibrée de zéro éliminatoires opportuns comme au CRPE.

Votre réforme des rythmes scolaires appliquée dans seulement 18 % des communes rencontre, vous ne pouvez l'ignorer, l'hostilité d'une majorité des enseignant-e-s et dégradera les conditions de travail des personnels et des élèves; elle soumet davantage l'école au bon vouloir des mairies ; et ce n'est pas un protocole avec une prime d'un euro par jour qui la fera accepter à nos collègues !

La loi d'orientation est truffée de références à l'acte III de la décentralisation : réforme des rythmes, contractualisation des moyens par des conventions tripartites, EPLE-rectorat- Collectivité territoriales, carte professionnelle des formations décidée par les régions, ...

Votre projet d'ESPE est en train de décevoir, même à SUD où il recoupait notre revendication d'un institut supérieur de formation pour tous les métiers de l'éducation. Nous avons déjà des inquiétudes sur le poids des personnalités extérieures dans la direction de ces écoles. Mais nous ne pouvons que désavouer le contenu inégal des formations qui semble s'annoncer, tout comme votre souhait d'un pilotage pédagogique des

ESPE par les corps d'inspection. C'est sans doute la plus mauvaise solution pour faire échouer une réforme de la formation qui devrait être rendue aux formatrices/teurs, aux professeurs de terrain, aux étudiant-e-s et stagiaires. En restant au milieu du gué, en revenant sur la mastérisation du recrutement mais en plaçant le concours en fin de M 1, vous risquez de façonner une formation tronquée sur une seule année amputée d'un trop lourd mi-temps en classe. Avec les EAP une petite partie des étudiants boursiers feront leur entrée dans le métier par la précarité. On pouvait espérer mieux ! Pourquoi ne pas être revenu au recrutement à la licence suivi de 2 années de formation comme stagiaires, validé par un Master, comme nous vous le demandions avec d'autres organisations, des groupements de formateurs et des collectifs de stagiaires ?

Vous avez annoncé pour l'automne l'ouverture de discussions en vue de refondre les statuts des enseignant-e-s, avec au programme la casse des statuts. La Cour des comptes vous a fourni toute une série de recommandations en la matière, dont vous ne vous êtes pas démarqué : annualisation, hiérarchie partout, service au bon vouloir des chefs locaux, polyvalence au collège, mobilité forcée inter-degrés, postes à profil pour tout le monde, affectation à la tête du client, salaire au mérite, ...

SUD éducation porte et portera auprès de vous ses revendications : pas de généralisation des postes à profil et du recrutement local, maintien de la définition hebdomadaire des maxima de service, pas d'annualisation, pas de transformation des directrices/teurs d'école en supérieurs hiérarchiques, aucune augmentation des prérogatives hiérarchiques sur les personnels et leur temps de travail, pas de polyvalence en collège, pas de mobilité inter-degrés, pas de rémunérations au mérite ni d'augmentations des écarts salariaux.

Au contraire, nous revendiquons pour tou-te-s des augmentations uniformes des salaires, la diminution du temps de travail, l'amélioration des conditions de travail et la compensation des tâches supplémentaires et de la pénibilité par des réductions des services.

Saint-Denis, le 10 juillet 2013